

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-085

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre en vue du prolongement Nord et Est de la Voie verte « La Traverse » – Avenant n°1

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-10 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 5^{ème} Vice-Présidente, Madame Isabelle MAISTRE dans les domaines des Transports et des Mobilités, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

VU le marché ayant trait à la maîtrise d'œuvre en vue du prolongement Nord et Est de la voie verte « La Traverse », marché conclu avec la société SARL JDBE (25000 Besançon) pour un montant global provisoire d'honoraires s'élevant à 69 300,00 € HT et décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 21 483,00 € HT
- Tranche optionnelle n°1 : 33 264,00 € HT
- Tranche optionnelle n°2 : 14 553,00 € HT

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Dans le cadre de la tranche ferme, modification du tracé de la voie verte impliquant l'ajout d'une mission complémentaire de coordination et de synthèse avec la conception des ouvrages ;
- Dans le cadre de la tranche optionnelle n°1 : réalisation de travaux supplémentaires de mise en place de toilettes préfabriqués et prise en compte de demandes de l'architecte des bâtiments de

France au niveau de l'aire d'accueil de Saint-Trivier-de Courtes impliquant une évolution du montant des travaux et engendrant une augmentation du forfait définitif de rémunération ;

- Dans le cadre de la tranche optionnelle n°2 : suite à une étude de faisabilité, mise à jour du programme et évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux impliquant une évolution du forfait provisoire de rémunération et la suppression de la mission complémentaire n°2 afférente à cette portion ;
- Prolongation du délai d'affermissement de la tranche optionnelle n°2 ;
- Prolongation des délais d'exécution de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 ;

Le montant de l'avenant est fixé à 9 180,75 € HT. L'avenant correspond une plus-value de 13,25% du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 78 480,75 € HT.

CONSIDERANT que la Commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 18 avril 2023 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant ;

DECIDE

DE CONCLURE l'avenant n°1 au marché ayant trait à la maîtrise d'œuvre en vue du prolongement Nord et Est de la voie verte « La Traverse » avec la société SARL JD BE (25000 Besançon) pour un montant de 9 180,75 € HT et prolonger les délais d'affermissement de la tranche optionnelle n°2 ainsi que les délais d'exécution des tranches ferme et optionnelle n°1.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18 avril 2023



Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Isabelle MAISTRE

Déléguée aux Transports et aux Mobilités

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to be "Ima", written over a large, sweeping flourish.